

Volvo Bus France

Le CID s'affiche dès l'homologation

Volvo Bus France a choisi de faire procéder à un Contrôle par inspection détaillée (CID), avant homologation, de son nouveau véhicule roulant au gaz naturel. Un gage de sécurité pour les clients et l'assurance d'une plus grande disponibilité des véhicules.



NOTRE CLIENT

Raison sociale:
Volvo Bus France

Effectifs:
19 personnes

Activité:
Volvo Bus France commercialise les autobus et autocars Volvo sur le marché français avec un réseau d'après-vente de 51 points de service.

Pour s'assurer de la qualité et de la conformité des équipements haute pression de son nouveau bus (Volvo 7 700 GN) roulant au Gaz naturel pour véhicules (GNV), Volvo Bus France a souhaité faire effectuer un Contrôle par inspection détaillée (CID) avant homologation.

Mise au point en 2002 par le Cetim en collaboration avec Gaz de France, et sous l'égide de l'AFGNV (Association française du gaz naturel pour véhicules), la méthode de Contrôle par inspection détaillée (CID), validée par une décision ministérielle en

2003 et confirmée en 2007, est recommandée depuis 2006 par le bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT).

Une assurance qualité

L'opération d'expertise avant homologation a duré une journée. Elle a consisté en un contrôle CID classique des équipements, puis une inspection critique détaillée de tous les éléments du circuit haute pression.

« *L'intervention des experts du Cetim avant homologation constitue une assurance supplémentaire*, indique Pierrick Matillon, responsable de l'homologation chez Volvo Bus France. *Elle permet d'éviter les retards d'homologation et les reprises pour mise en conformité.* »

Mais, au-delà du simple contrôle, c'est l'expertise des ingénieurs du Cetim basée notamment sur les retours d'expérience des contrôles menés chez les utilisateurs qui constituent la valeur ajoutée de ce type d'opération.

« *Ce sont ces informations traduites en conseils qui constituent un atout très important* », continue Pierrick Matillon.

Un atout qui, maintenant que le véhicule est homologué, se transforme en argument commercial tant au niveau de la sécurité ... que des coûts !

« *En faisant appel au Cetim avant l'homologation, nous montrons à nos clients, les régies de transport, que notre véhicule roulant au GNV est non seulement sûr, mais a bien été conçu pour faciliter les contrôles CID ultérieurs et donc diminuer les coûts* », conclut Pierrick Matillon.

L'atout Cetim



Le Cetim met son expérience au service des constructeurs automobiles

et de leurs clients. L'expertise avant homologation s'accompagne d'une activité de conseil technique sur toute la partie gaz, de l'embout de remplissage jusqu'au raccord haute pression du détenteur.